

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Harcèlement: le prof de maths écope de 6 mois de prison dont 5 avec sursis

Photo: Jean Paulin Allogo



Le Groupe scolaire Delta, qui devrait avoir un œil sur son enseignant.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

PLACÉ sous mandat de dépôt, le 8 décembre dernier,

pour des faits de violence et harcèlement sexuel en milieu scolaire, exercés sur GH, une élève âgée de 16 ans, l'enseignant de mathématiques Da-

niel Esseng Éba, en service au Groupe scolaire Delta, a été condamné hier par le tribunal de première instance de Port-Gentil. C'était à la faveur du délinquant opposant l'accusé et Stéphane An-

guila, le père de la victime qui a été en justice pour les faits évoqués ci-dessus. Siégeant publiquement, contradictoirement, et en premier ressort, le tribunal a déclaré le nommé Daniel Esseng Éba coupable du délit de violence

en milieu scolaire et harcèlement sexuel. En répression, il écope d'une peine de 6 mois d'emprisonnement dont 5 assortis du sursis. Il sera de ce fait libre sous peu. Il faut noter que la justice a manifestement été

tendre à l'égard de l'accusé. Au point qu'à la sortie du tribunal, beaucoup de voix se sont élevées pour réclamer une peine plus lourde. Toute chose qui permettrait de décourager les délinquants sexuels. Mais bon...

Malibé 1: le mur des "lamentations" sera détruit

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

IL y a presque deux semaines, un collectif des habitants de Malibé-1-Calasanx s'était mobilisé pour dénoncer vigoureusement les agissements d'une dame qui avait érigé un mur sur une voie de servitude. Interdisant à plusieurs familles établies dans cette zone d'accéder à leur domicile (L'Union du 6 décembre 2022).

Une bonne nouvelle est finalement tombée en faveur du collectif, vendredi dernier. La mairie d'Akanda, après l'avoir reçu, s'est, en effet rendue aussitôt sur le terrain pour s'imprégner de la situation. Il n'en a pas fallu plus pour que les agents municipaux ordonnent la démolition de ce mur qui pénalise de nombreux riverains établis dans le périmètre immédiat. Une décision de l'autorité municipale qui a soulagé les plaignants. Aussi, par la voix de leur porte-parole, ont-ils vivement salué l'initiative des responsables municipaux. Lesquelles ont tout simplement dit le droit.



Photo: AEE

La mairie d'Akanda ordonne finalement la destruction du mur de la discorde, à Malibé 1-Calasanx.

Il convient de rappeler que si on en arrive là, c'est tout simplement parce que les négociations menées par le chef de quartier avec le collectif et la "dame de fer" n'ont rien donné au départ. Cette dernière campant sur sa position. Au motif que la voie en question a été créée sur une partie de sa parcelle. D'où la décision du collectif de s'en remettre à l'arbitrage des autorités municipales d'Akanda et de l'urbanisme à plusieurs reprises pour régler ce litige. Mais en vain.

La situation indisposait notamment les élèves du Complexe scolaire de Calasanx, obligés de faire un long détour par des pistes boueuses. Un exercice à l'origine de nombreux retards des élèves. Ce qui est intolérable.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DU CONTENTIEUX

✉ : 45 Libreville
☎ : 01 79 53 76 / 77

N° _____ /MER/SG/DGI/DLC

COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts porte à la connaissance du public que le Code Général des impôts (CGI) mis à jour en octobre 2022, est disponible à la vente dans les locaux de la Direction Générale des Impôts (Direction de la Législation et du Contentieux).

Cette nouvelle édition du CGI comprend, outre les dispositions déjà codifiées :

- Toutes les dispositions fiscales non codifiées contenues dans les différentes Lois de Finances ;
- Les dispositions fiscales des codes spécifiques (code minier, code agricole, code forestier, etc.) ;
- La fiscalité des collectivités locales ;
- Les mesures fiscales propres à promouvoir l'investissement (charte des investissements, ZERP de Nkok, etc.) ;
- Les conventions fiscales signées, ratifiées et publiées par le Gabon (CEMAC, France, Belgique, Canada, etc.).

Fait à Libreville, le 14 DEC. 2022

La Direction Générale des Impôts